

La Lettre de Michel MÉNARD

Député de la cinquième circonscription de Loire-Atlantique

Cantons d'Ancenis, Carquefou, La Chapelle sur Erdre, Ligné, Nantes 8, Riaillé, Saint Mars La Jaille, Varades

(é)dito

Réforme des retraites : faux débat, vraie régression

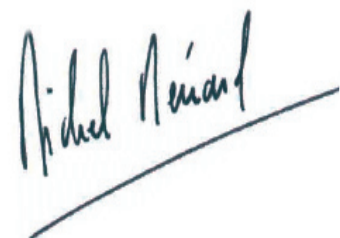
Une réforme précipitée ? C'est un Président de la République en pleine tourmente qui a envoyé son Ministre du Travail, lui-même empêtré dans un scandale politico-financier, défendre devant les députés son projet de réforme des retraites. Depuis juin, les Français ont manifesté leur désaccord profond sur cette réforme. Les sondages le montrent, ils jugent cette réforme injuste et inefficace. A quoi sert cette réforme ? À rassurer les marchés financiers et les agences de notation ? À permettre au Président d'ajouter une ligne à son bilan de pseudo-réformateur sans avoir à froisser ses amis du Medef ?

Une réforme concertée ? On aurait pu penser que, comme dans certains pays scandinaves, la réforme des retraites pouvait être l'occasion d'un effort de concertation propre à dégager un consensus au nom de l'intérêt général. Mais Nicolas Sarkozy a comme toujours privilégié l'urgence, conduisant à marche forcée un processus qui n'avait que l'apparence de la concertation. Ni les syndicats, ni l'opposition n'ont pu mener de négociations avec le Gouvernement, que ce soit sur le passage de l'âge légal du départ en retraite de 60 à 62 ans, ou bien de la retraite à taux plein de 65 à 67 ans.

Une réforme efficace ? A défaut de réforme consensuelle, ce projet de loi aurait pu contribuer à rétablir l'équilibre financier du système de retraites, aujourd'hui menacé. Mais, en l'état, il manquera chaque année près de 15 milliards d'euros, malgré des départs en retraite plus tardifs et des conditions d'acquisition de droits de plus en plus difficiles à atteindre. On peut y ajouter l'intention de racket du Gouvernement sur le fonds de réserve des retraites constitué à l'initiative du Gouvernement Jospin, fonds prévu pour l'évolution démographique attendue dès 2020 !

Une réforme juste ? Cette réforme institutionnalise l'inégalité sociale, en pénalisant les carrières chaotiques, notamment celles des femmes dont les retraites sont déjà inférieures de 40 % à celles des hommes. En repoussant l'âge de départ à taux plein de 65 à 67 ans, pour ceux qui n'ont pas le nombre de trimestres cotisés, le Gouvernement accentue les inégalités des Français face à la retraite, celles dont souffrent les femmes, les précaires. Ce sont eux qui règlent l'addition. Et lorsqu'il repousse l'âge légal de départ à la retraite de 60 à 62 ans, ce sont ceux qui ont commencé à travailler à 18 ou 19 ans, souvent dans des métiers pénibles, qui découvrent qu'ils devront cotiser 43 ou 44 ans.

Une réforme quand même ? Pour une réforme juste et durable dans le temps, il aurait fallu défendre le maintien d'un niveau de pensions décent, l'âge légal du départ en retraite à 60 ans, l'introduction de nouvelles ressources dans le système, notamment des prélèvements sur les revenus du capital. Les députés de l'opposition ont été écartés du débat sur les retraites. Nous reviendrons sur cette réforme précipitée, non concertée, inefficace et injuste. Une réforme est pourtant nécessaire, mais elle devra garantir une retraite décente aux futures générations. Avec mes collègues socialistes, je m'y engage, et cela dès 2012.



www.michelmanard.fr

(Contact)

4 rue Léonard de Vinci 44470 CARQUEFOU

Tél. 02 40 68 70 04 - Fax. 02 40 68 70 53 - contact@michelmanard.fr - www.michelmanard.fr

(le Chiffre)

45. C'est en millions d'euros l'indemnité pour préjudice moral accordée par l'Etat français, donc le contribuable, à Bernard Tapie dans l'affaire Adidas-Crédit Lyonnais. L'Etat lui reverserait au total 210 millions ! A titre de comparaison, en 2008, pour les 575 personnes indemnisées pour préjudice moral suite à une erreur judiciaire, l'Etat français aura versé au total 10 millions d'euros...

(la Phrase)

«Il y a de la place pour le dialogue» dit Xavier Bertrand sur l'ouverture de la majorité à une réévaluation des critères de pénibilité et du statut des polypensionnés
Citation inspirée et inspirante qui ne manque pas de « courage politique ». Futurs retraités et syndicats apprécieront...

(la Date)

15/09/10. Adoption de la loi sur la réforme des retraites par l'Assemblée Nationale. Journée ternie par le refus du Président de l'Assemblée de laisser les députés s'exprimer jusqu'à la fin des débats. Cet épisode laisse un goût amer aux élus censurés contraints d'arborer leur écharpe tricolore en signe de mécontentement.

contact@michelmanard.fr



(en Circonscription)

Bassin d'emploi d'Ancenis : la fragilité économique demeure

Le secteur industriel du bassin d'Ancenis, concentré dans le domaine de l'industrie d'équipement mécanique, a payé cher la crise économique. Depuis septembre 2008, Toyota et Manitou, les deux entreprises phares du secteur, ont vu, faute de commandes, leur production chuter de plus de 50%. Chez Manitou, 265 salariés ont choisi le départ volontaire, et Toyota a déjà mis en place un plan identique de 120 départs. Le chômage partiel, en 2009, était devenu la règle, y compris chez les sous-traitants, comme la SAH Leduc, à Ligné, qui a dû licencier près de 100 personnes avant l'été. Sur le bassin d'Ancenis, le taux de chômage, de 4 % en 2007, atteignait 11 % fin 2009.

Face à cet état des lieux alarmant et après différentes rencontres avec les élus, les représentants de l'Etat et les partenaires sociaux, j'ai demandé la constitution d'un dossier auprès du Comité National

de Suivi du FNRT (Fonds National de Revitalisation des Territoires). L'éligibilité du bassin d'emploi d'Ancenis à ce fonds aurait permis, sur les trois ans à venir, l'octroi de 135 millions d'euros de prêts sans garantie aux entreprises créant ou préservant de 10 à 500 emplois dans les territoires touchés par des restructurations économiques. **Le Préfet m'annonçait cet été que le dossier "dont le montage implique un investissement important pour l'ensemble des partenaires concernés" avait peu de chances d'aboutir.** Pour argument, le constat d'une amélioration de la situation économique et d'une reprise d'activité des principaux donneurs d'ordre du bassin. **Je regrette que des dispositifs décidés au niveau national ne puissent se mettre en place de façon plus simple sur les territoires décentralisés.** Je reste attentif à l'évolution de ces entreprises et me tiens prêt à intervenir en cas de nouvelles difficultés sur le bassin industriel d'Ancenis.

Rentrée 2010 : mise au ban des accompagnants scolaires

On annonçait une rentrée sociale difficile, mais ce fut aussi une rentrée difficile pour les enfants en situation de handicap, leurs familles, les enseignants et le personnel accompagnant scolaire. Au bout de sept années de gestion des personnels Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS) par l'Education Nationale, la rentrée se révèle encore plus désastreuse pour les élèves accompagnés dans leur scolarité. Année après année, le Gouvernement multiplie les effets d'annonces sans se donner les véritables moyens de rendre le dispositif efficace et cohérent pour les élèves concernés autant que pour les personnes qui les accompagnent.

En Loire-Atlantique, de nombreux témoignages me sont parvenus, m'alertant sur les suppressions de postes, sur la baisse significative des heures de soutien aux élèves ou des heures d'aide aux enfants handicapés. Je prendrai pour exemple la décision de l'Inspection d'Académie (IA44), et annoncée aux professionnels trois jours avant

la rentrée scolaire, de diminuer de 3 heures par AVS leur mission d'aide et cela malgré les préconisations de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées). **Aux motifs de réductions des budgets et des effectifs dans les services publics, des centaines d'enfants du département ne pourront bénéficier d'un soutien des RASED (Réseau d'aide spécialisée aux élèves en difficulté), et des centaines d'enfants porteurs d'un handicap resteront à la porte des écoles,** par manque d'heures d'accompagnement.

Depuis 2007, je suis intervenu à plusieurs reprises, auprès des ministres de l'éducation, sur la situation des RASED et des AVS, mais les réponses apportées ne furent jamais à la hauteur des enjeux. Il serait temps que le Président de la République respecte ses engagements et que le Gouvernement définisse enfin un statut viable et pérenne pour les accompagnants scolaires !

Extraits d'interventions

Intervention orale sur les retraites

"Monsieur le président, messieurs les ministres, chers collègues, (...) Constatant que votre réforme est rejetée par les Français, vous avez décidé de mettre en doute le projet des socialistes. Les Français n'attendent pas que vous jetiez le discrédit sur l'opposition. Ils attendent que vous renonciez au report du droit de départ à la retraite."

Question écrite

"M. Michel Ménard attire l'attention de Mme la Secrétaire d'Etat chargée de la Famille et de la Solidarité sur le manque de places dans les structures d'accueil pour enfants et adolescents handicapés. Ce sont aujourd'hui près de 13 000 enfants, principalement autistes et polyhandicapés, qui ne peuvent être pris en charge par ces établissements spécialisés, faute de places disponibles." (...)

(Le Saviez-Vous ?)

Le bouclier fiscal créé-t-il de la richesse ?

Institué en 2007 par Nicolas Sarkozy, le bouclier fiscal vise à plafonner le taux d'imposition global des contribuables les plus riches à 50% de leurs revenus. Ces cadeaux dorés s'appliquent à l'impôt sur le revenu, l'impôt de solidarité sur la fortune, la taxe d'habitation, la taxe foncière de la résidence principale, les contributions sociales CSG, CRDS. L'argument utilisé par les défenseurs de cette mesure est que le fait de rembourser un « surplus d'impôt » permettrait de garder sur le territoire français « ceux qui produisent de la richesse ». Or, les bénéficiaires du bouclier sont aussi ceux qui détiennent du capital, sans pour autant le créer : on peut donc posséder un patrimoine immobilier important, détenir une épargne, être sans activité professionnelle... et bénéficier du bouclier ! Au total en 2009, près de 19000 foyers se sont partagé la somme de 586 millions d'Euros. Les 63% de cette somme reviennent aux 979 contribuables les plus riches qui reçoivent en moyenne 370 000 euros !